

Monsieur le Préfet
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : D. ARNAUD

Objet : Candidature de la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour être Organisme Unique départemental

Demande d'avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 31 mai 2021

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 19 mai 2021, vous saisissez la Commission Locale de l'Eau de la rivière Drôme afin qu'elle émette un avis sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de la Drôme qui souhaite devenir Organisme Unique Départemental.

Le Bureau de la CLE, réuni le 26 mai 2021, a examiné cette candidature avec attention et se réjouit des moyens projetés par la Chambre d'Agriculture pour assurer la mission d'Organisme Unique avec, en particulier, des moyens humains dédiés et la mise en place d'un Comité d'Orientation dans lequel il est prévu d'associer les Commissions Locales de l'Eau.

Sur cette base, le Bureau de la CLE **émet un avis favorable assorti d'une recommandation.**

En effet, le Bureau souhaite que le partenariat entre la CLE et l'OUGC soit renforcé pour une gestion efficace des prélèvements agricoles en cohérence avec la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Aussi, le Bureau recommande que la CLE puisse être étroitement associée aux travaux d'élaboration de l'Autorisation Unique de Prélèvement départementale.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

